

SARL PHARMACIE AURIEL

Société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 300.000 euros
Siège social : Route Départementale 940 – 46120 Lacapelle-Marival
523 746 824 RCS Cahors

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

La soussignée :

- Madame **Mireille SERVIER épouse AURIEL**, née le 10 juin 1965 à Clermont-Ferrand (63000), de nationalité française, demeurant Route de Cancel à Gramat (46500),

Seule associée de la SARL PHARMACIE AURIEL (ci-après « la Société »),

A pris les décisions suivantes :

- Correction de l'adresse du siège social et modification corrélative des articles 2 (Objet) et 4 (Siège social) des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première Décision

Correction de l'adresse du siège social et modification corrélative des articles 2 (Objet) et 4 (Siège social) des statuts

L'Associée unique décide, à compter rétroactivement du 9 septembre 2024, de mettre à jour l'adresse du siège social de la société, par suite de la modification de l'adressage par la mairie, le siège de la Société étant désormais sis au 22, route de Figeac à Lacapelle-Marival (46120), étant précisé que conformément à l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie en date du 9 septembre 2024, pris en conformité du certificat d'adresse de la ville de Lacapelle-Marival en date du 19 août 2024, l'adresse de l'officine exploitée par la Société a été également mise à jour.

En conséquence, les alinéas 1 et 2 de l'article 2 (Objet) des statuts de la Société sont rédigés comme suit :

« La société a pour objet :

L'acquisition, la vente, l'exploitation d'une officine de pharmacie sise à Lacapelle-Marival (46120), 22, route de Figeac, avec toutes ses activités principales et annexes. »

Le reste de l'article est inchangé.

L'alinéa 1 de l'article 4 (Siège social) des statuts de la Société est rédigé comme suit :

« *Le siège social est fixé : 22, route de Flgeac - 46120 Lacapelle-Marival.* »

Le reste de l'article est inchangé.

Deuxième Décision

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée unique confère tous pouvoirs à la Gérante et au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes et spécialement à la SELARL OFFICIIS, représentée par Maître Thomas CROCHET, Avocat au Barreau de Toulouse, sise 5, rue Saint-Bernard à Toulouse (31000), à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

La soussignée accepte expressément de signer le présent acte en signature électronique via la plateforme DocuSign® et par conséquent déclare que la version électronique du présent acte constitue l'exemplaire original et est parfaitement valable. Il sera retranscrit sur le registre des décisions de l'Associée unique de la Société.

Madame Mireille SERVIER épouse AURIEL, Gérante
Date : 24/09/2024
DocuSigned by: Mireille SERVIER épouse AURIEL 6DFAA9E850A418D...
Signature



La Gérante
[Signature]